

enoé.

créateur d'énergies

Le groupe Enoé



135

Collaborateurs



+1 200

Sites en exploitation
sur toute la France



280

MWc de projets
en exploitation
et en construction

Enoé est présent à chaque étape de votre projet.

Nous vous accompagnons à chaque étape et nous assurons une prise en charge complète pour garantir la réussite et la pérennité de vos projets.



Développement



Financement



Construction



Opération &
maintenance

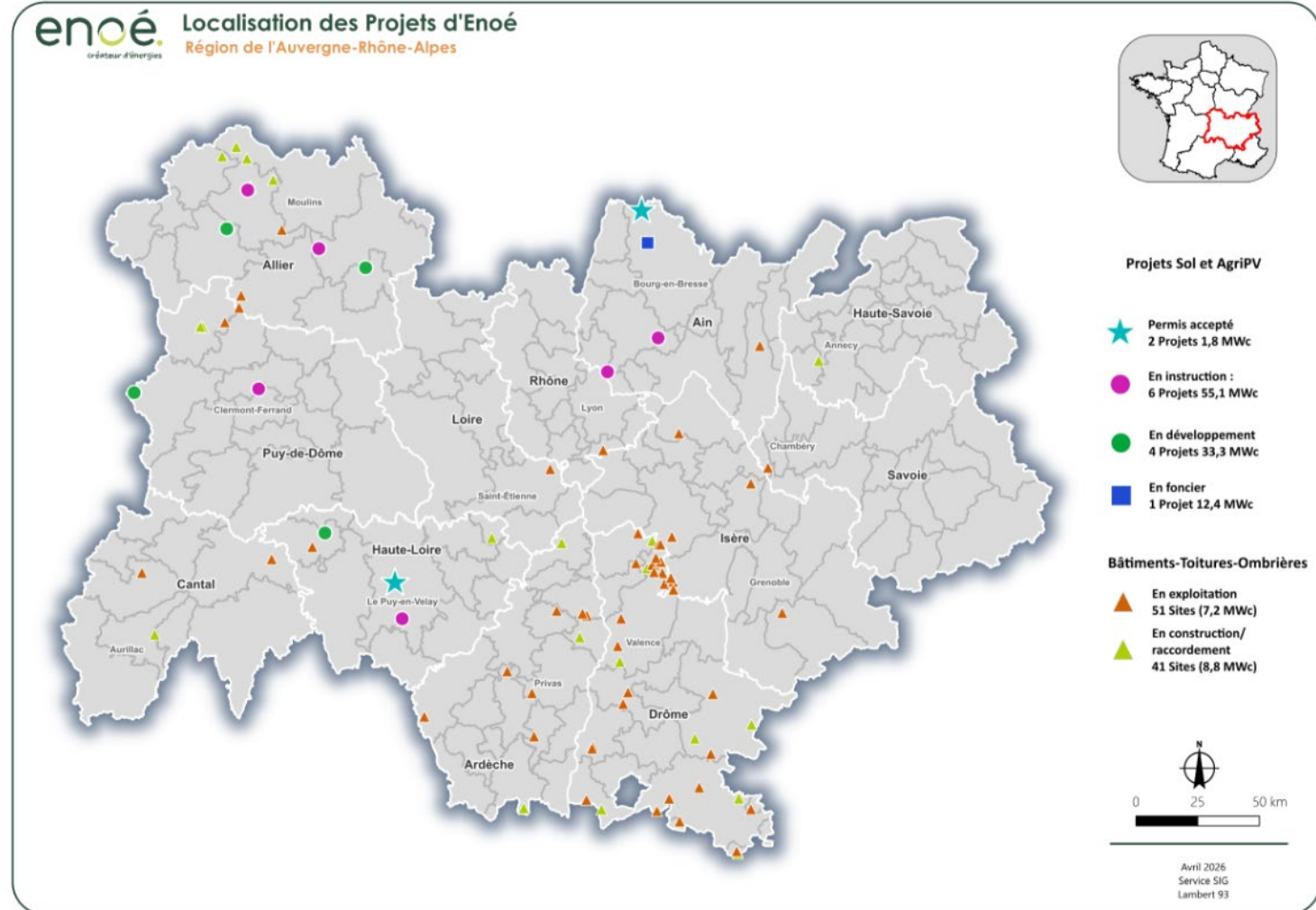
Projet Enoé sur la région AURA

Projet toiture :

- 51 sites en exploitation
- 41 sites en raccordement

Projet photovoltaïque au sol :

- 2 permis acceptés
- 6 projets en instruction
- 4 projets en développement



Présentation du projet

Implantation

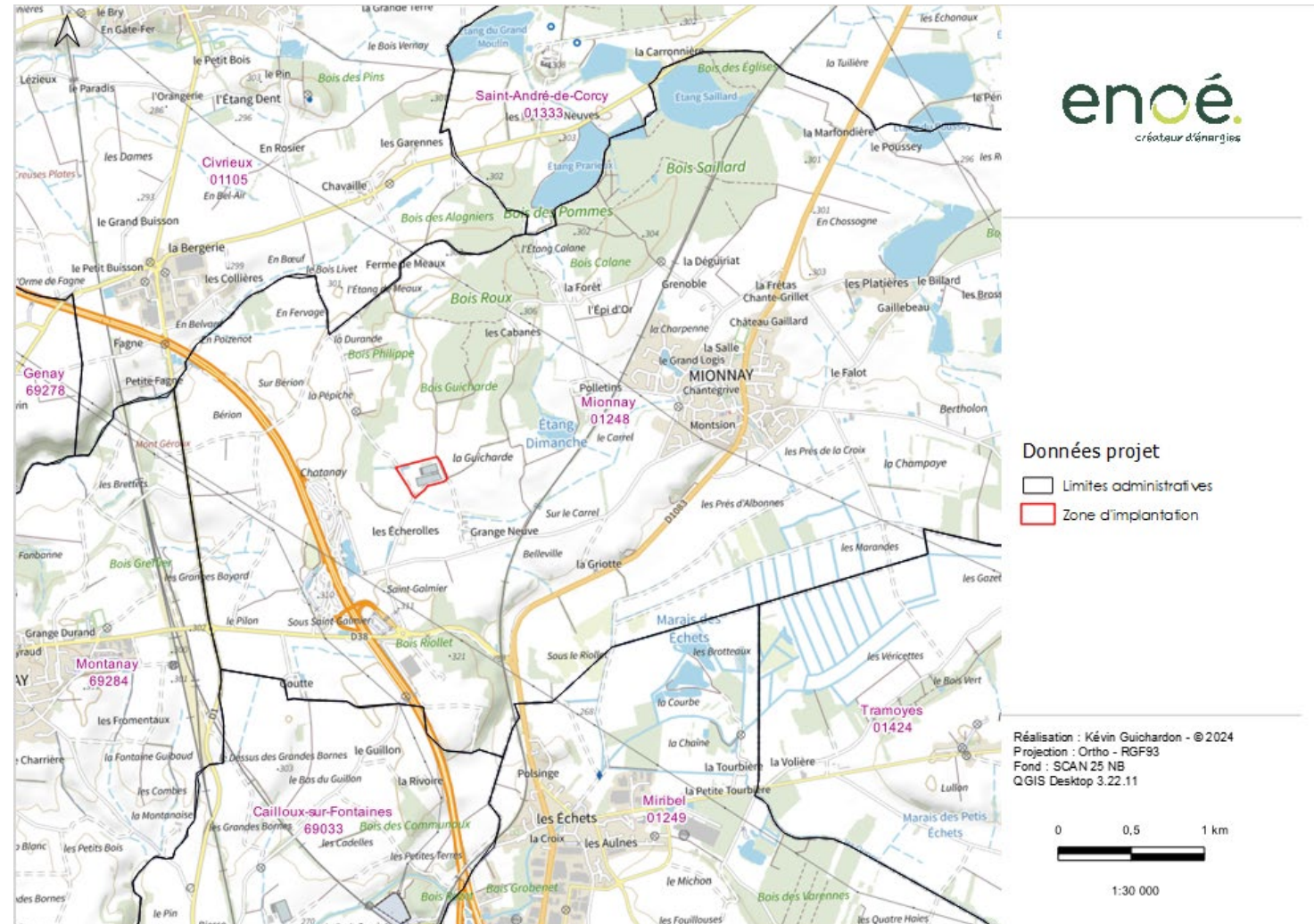
Localisation :

Le site d'étude se situe au lieu-dit Terre de l'Étang à environ 2 km du centre bourg

Informations cadastrales :

Surface totale : 4,07 Ha

Propriétaire : personne privée



Contexte de la parcelle du site d'étude

- Usage agricole de 1940 à 1991
- Création de la pépinière de 1991 à 2013
- 4 ha en friche depuis plus de 10 ans
- Le site d'étude n'est pas déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans



1940 - 1991
Parcelle agricole



1991 -2013
Activité de Pépiniériste en place



2024
Site en friche

Projet / Enjeux (Pollution)

Objectif :

- Faire un état des lieux du site
- Déterminer la nature de la pollution éventuelle (recherche historique, visite de site, analyse des sondages)
- Mettre en place un plan d'action

Réalisation :

- La visite terrain a permis de mettre en évidence des remblais anthropiques (mâchefer) sous les bâches.
- Le bureau d'étude a réalisé 20 sondages et 5 prélèvements dans les talus.

Conclusion :

- La pollution présente sur le site ne nécessite pas de plan d'action spécifique.
- Le site est compatible avec un projet de parc photovoltaïque sur le plan sanitaire.



Projet / Enjeux (enviro)

Les inventaires de mars 2024 à janvier 2025.

Volet naturel :

Pas d'enjeux forts identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate.

Un enjeu assez fort au nord-ouest est identifié :

- Le bassin d'irrigation, en raison de la reproduction potentielle de la Rainette verte.

Des enjeux moyens sont identifiés :

- Les ronciers en périphérie, favorable à 2 espèces d'oiseaux, la Pie-grièche écorcheur et l'Accenteur mouchet.
- Les friches rudérales et anciennes serres horticoles, favorable pour le pigeon colombin

Zone humide :

- Pas de zone humide identifiée



Volet paysager

Le site d'étude n'est situé dans aucun périmètre de protection patrimoniale.

Aucun monument historique ne présente de covisibilité avec la ZIP.

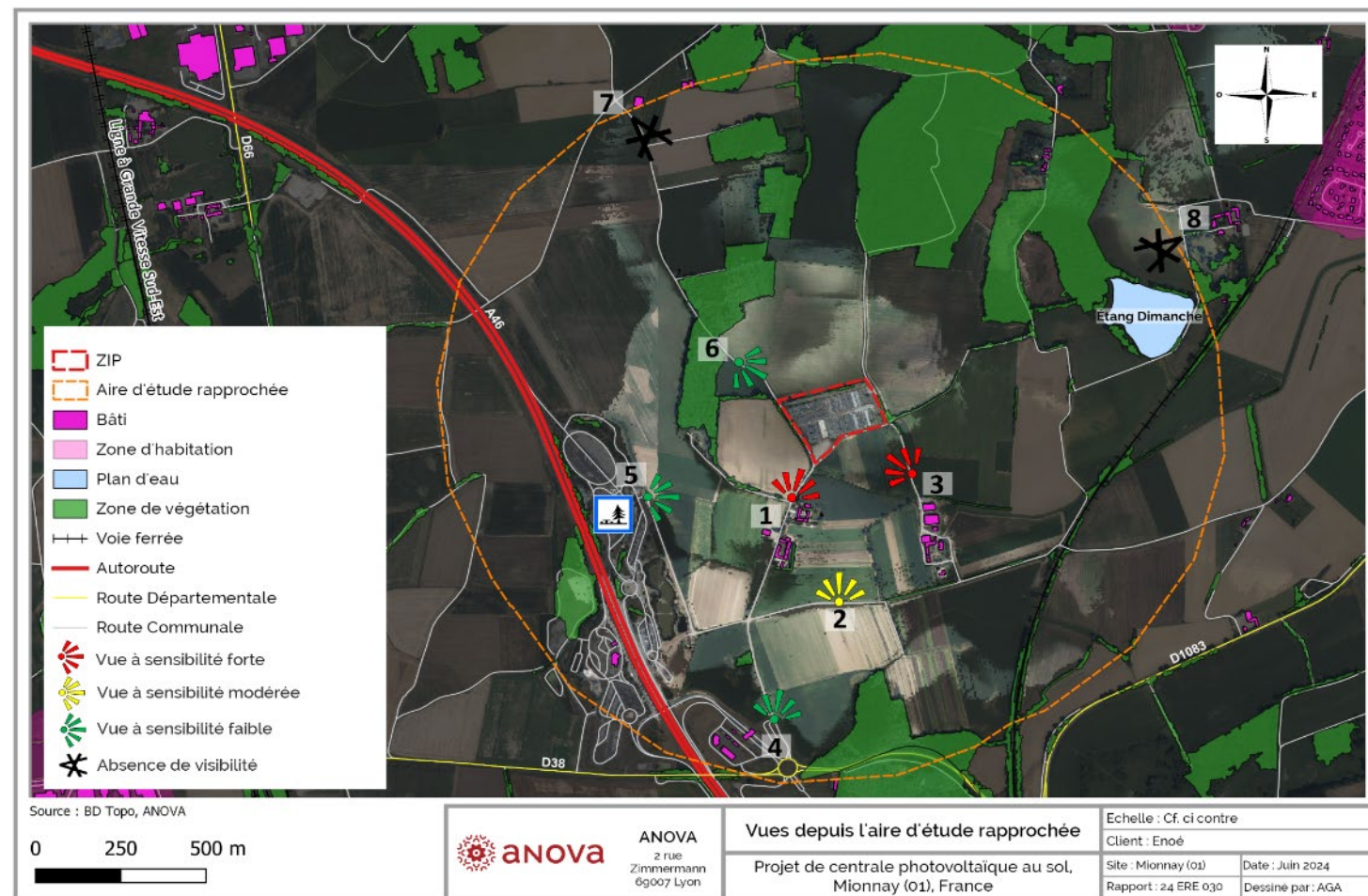
Les enjeux à l'échelle immédiate :

- Ferme des Écherolles : sensibilité forte ;
- Ferme de Grange Neuve : sensibilité forte.

L'enjeu global pour le paysage est modéré.

AEE : vue lointaine limitée grâce à la topographie plane.

AEI : le faible nombre de vues à sensibilité forte et modérée.



Présentation du projet

Dimensionnement

Données projet :

- Emprise clôturée de la centrale : 3,02 ha
- Surface projetée des modules : 1,65 ha
- Puissance photovoltaïque : 4,2 MWc

Mesure environnementale :

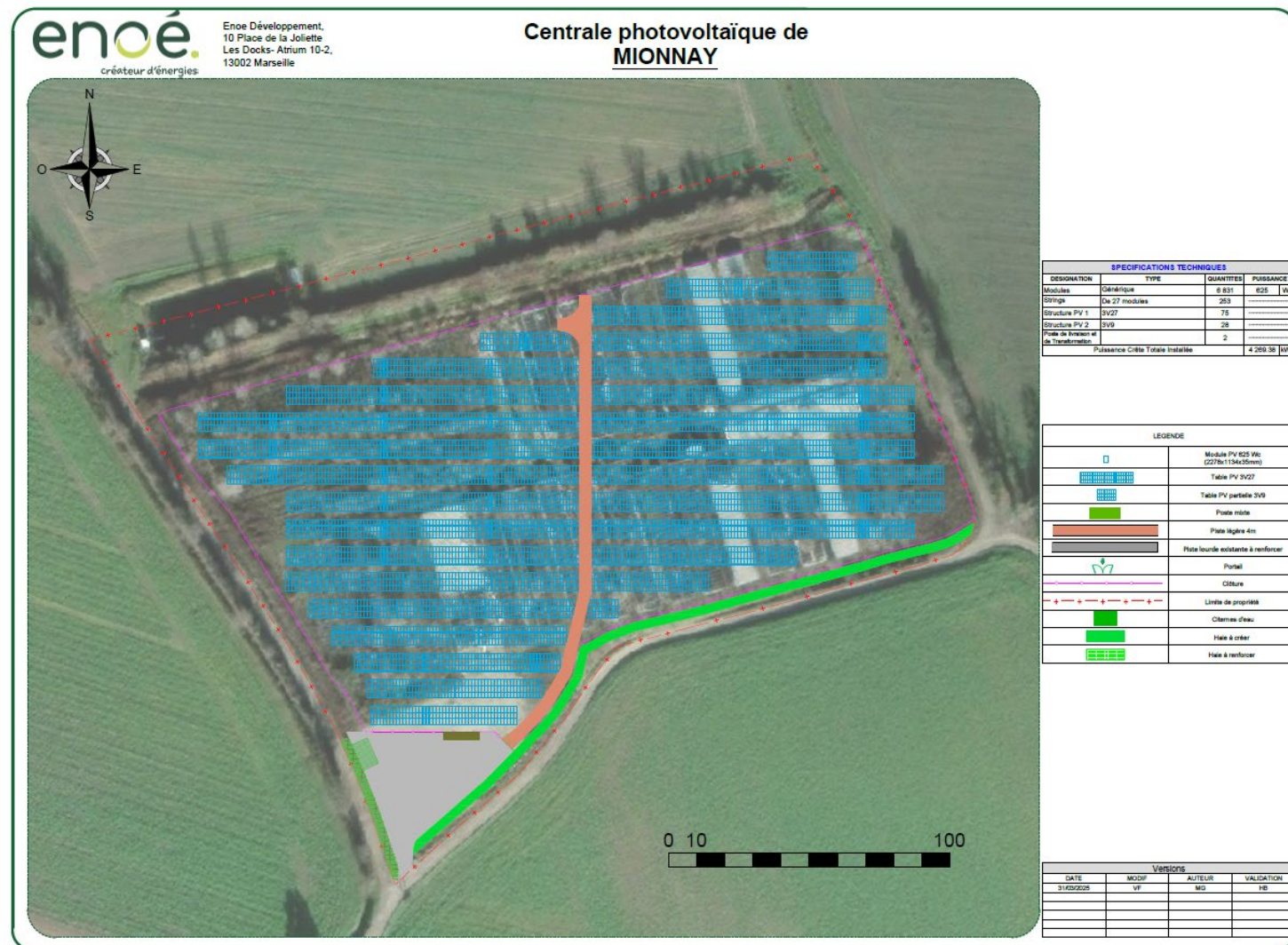
Évitement des strates arborées et arbustives ceinturant le site

Mesures de réduction :

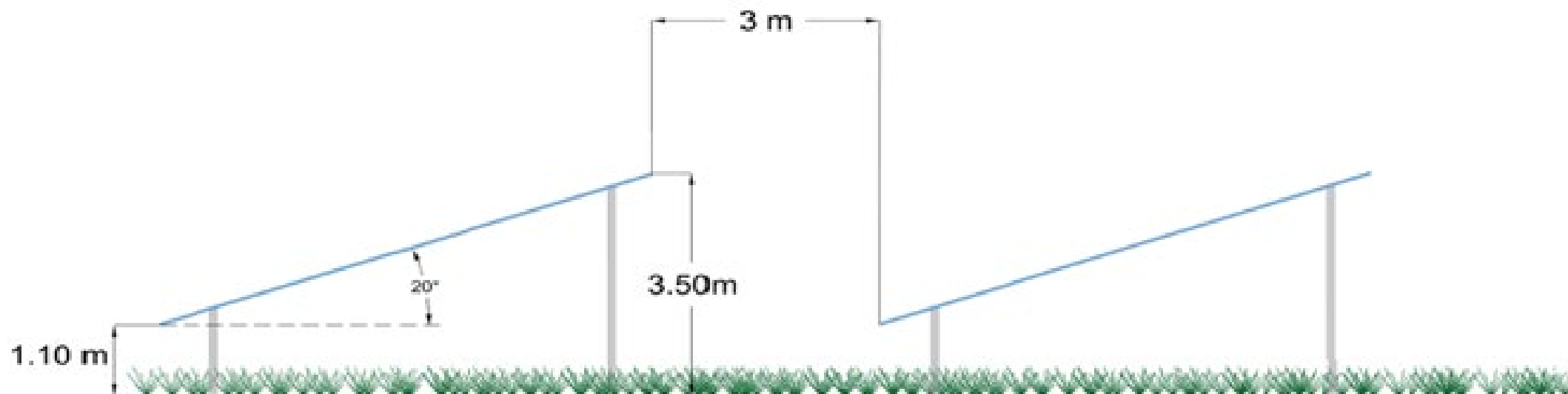
- Traitement des espèces envahissantes
- un aménagement des clôtures
- Plantation d'un couvert végétal & de 250 m de haie

Mesure de suivi & d'accompagnement :

- Création de micro-habitats
- Valorisation pédagogique du projet
- Suivi de chantier et suivi faune flore du site



Plan de coupe



Les caractéristiques techniques de la centrale respectent les critères de l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant « les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers ».

CR de la DDT du pôle EnR : La DDT indique que les parcs photovoltaïques peuvent être décomptés du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'ils respectent certaines dispositions techniques (entre autres un espacement minimum entre 2 rangées de panneaux photovoltaïques distinctes, ainsi qu'une hauteur minimum des panneaux au point bas).

Présentation du projet

Règles d'urbanisme

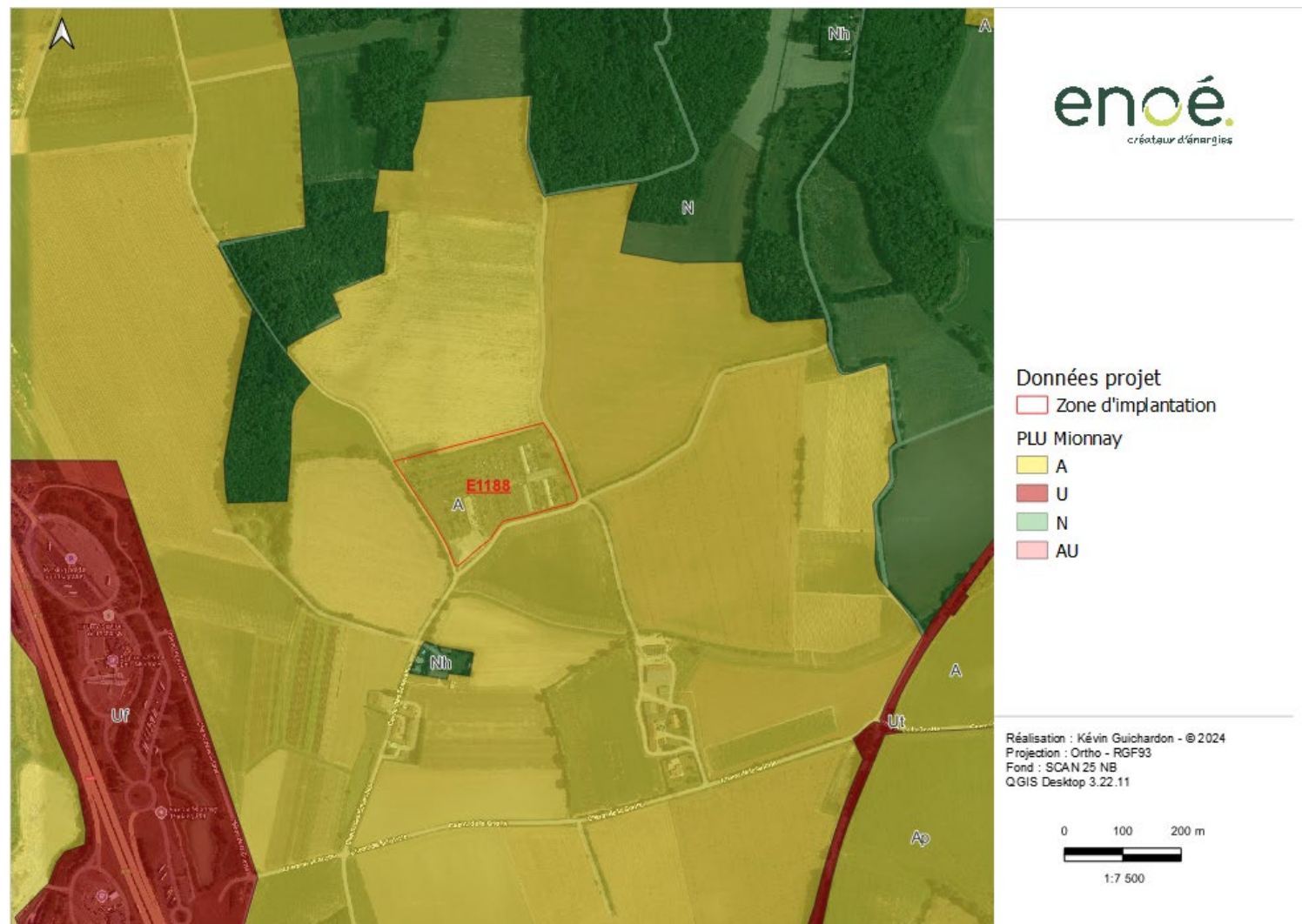
La parcelle du projet (E1188) se situe en zone A du PLU de la commune de Mionnay. Le CM a délibéré le 11 octobre 2023 pour classer la parcelle en ZAEnR.

Le site d'étude à été inscrit dans le document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture. Ce qui définit les zones permettant le développement des projets solaire au sol.

PLU en vigueur:

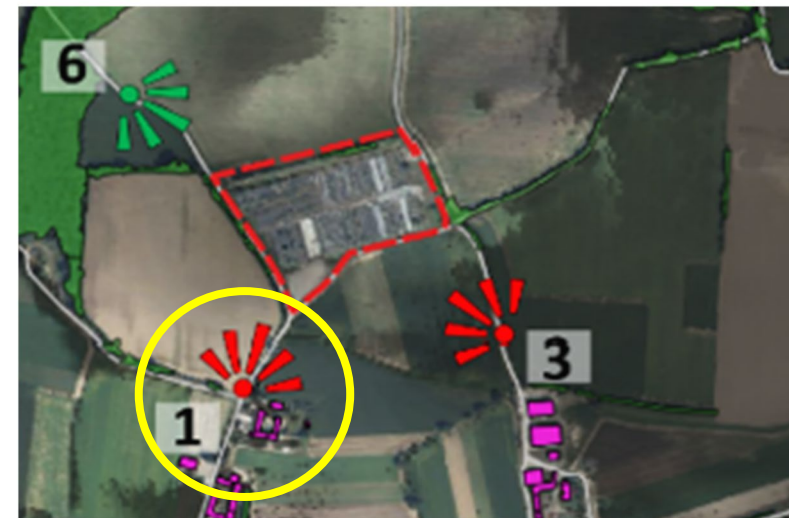
- Zonage : A
- Règlement écrit : Les équipements publics ou d'intérêt collectif dès lors qu'ils ne compromettent pas la vocation agricole de la zone et sous réserve de leur insertion au paysage naturel bâti.

Révision du PLU en cours, modification du zonage actuel en zonage Npv ?



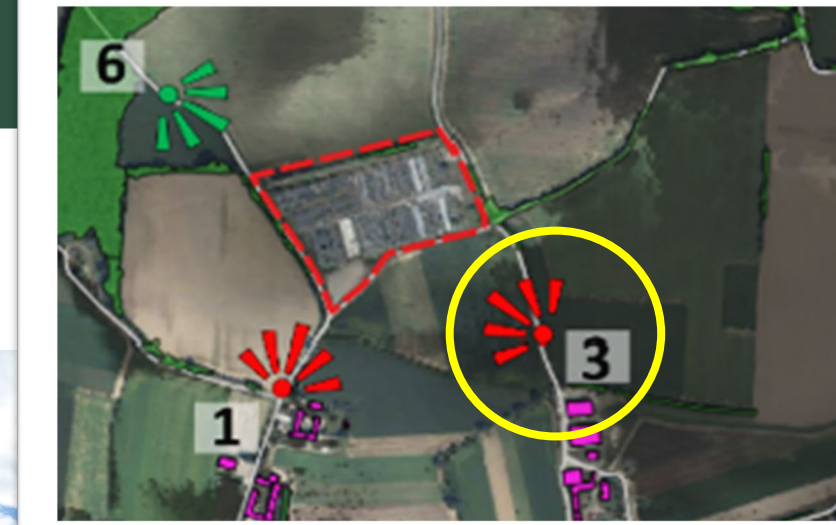
Photomontage : point de prise de vue 1

Vue n°1 sur le site depuis l'entrée de la ferme des Echerolles (sensibilité forte)



Photomontage : point de prise de vue 3

Vue n°3 depuis le nord de la ferme Grange Neuve en direction du nord-ouest (sensibilité forte)



Raccordement

Hypothèse de raccordement :

- Piquage HTA à proximité du site le long du chemin des Écherolles

Nb : Le raccordement sera étudié par RSE après l'obtention du permis de construire.



enoé.
créateur d'énergies

Données projet
□ Zone d'implantation
— Ligne HTA

Réalisation : Kévin Guichardon - © 2025
Projection : ESPG 2154 - RGF93
Fond : SCAN 25
QGIS Desktop 3.22.11

0 50 100 m
1:3 000

Historique du projet

Promesse de bail signé

- 2023

Autorisation urbanisme

- Dépôt : Mai 2025
- Avis MRAe : novembre 2025
- CDPENAF : Décembre 2025

Enquête publique

- T4 2026

Délivrance du permis de construire

- T4 2026

Construction

- (2027/2028)

Étude d'impact

- 2024/2025

Raccordement & AO CRE

- 2027

Permanence publique

Le 25 juin 2025, réalisation de la permanence publique dans les locaux de la mairie.

Présentation aux riverains :

- Le groupe Enoé
- L' énergie photovoltaïque
- Le projet photovoltaïque
- Les mesures ERC
- Le financement participatif



Mission pédagogique

Projet d'école CM1/CM2

Journée d'école coupée en deux parties.

La matinée :

Objectif, comprendre l'énergie et agir comme un élu en 3 étapes

- D'où vient l'énergie (Soleil, vent, pétrole etc)
- Expérimenter pour comprendre (Mini labo, panneau solaire, etc)
- Imaginer la commune de demain (choisir des actions utiles pour l'école, la commune, etc)

Livrable attendu : remise de 3 idées d'enfant à la commune.

L'après-midi :

Proposition d'une sortie scolaire avec une association locale afin d'observer et comprendre le vivant.



Retombées fiscales prévisionnelles

Les centrales photovoltaïques sont soumises à plusieurs taxes et impôts qui seront perçus par les collectivités locales, notamment :

- **l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).**
Il concerne les parcs au sol dont la puissance dépasse 100 kWc et s'élève à **3,542 €/kVA/an** ;
- **la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ;**
- **la TFB (Taxe Foncière sur les Bâtis)** qui concerne les surfaces occupées par les locaux techniques du parc au sol ;
- **la Taxe d'aménagement**, le montant pour la commune de Mionnay est de 6 019€ et pour le département de 5 016€. Les montants sont perçus une fois.

Fiscalité & EnR

La répartition de IFER est basée sur les taux suivants :

20% à la commune,
50 % à l'EPCI,
30% au Département.

Le projet agrivoltaïque présenté pourrait **générer 13 389 € d'IFER par an**

	Commune	EPCI	Départ.
IFER*	2 678 €/an	6 694 €/an	4 017 €/an
C.F.E.	-	4 482 €	-
T.F.B	7 840 €/an	876 €/an	-
Total	10 517 €/an	7 570 €/an	4 017 €/an

* Pour une puissance de 4,2 MWc

Le financement participatif

Le groupe Enoé énergie, dans sa volonté de démocratiser **les énergies renouvelables**, entend étudier des pistes pour la mise en place d'un financement collectif au projet photovoltaïque :



Parmi celles-ci se trouve le **financement participatif**. Il permettrait aux citoyens d'investir dans ce projet d'envergure pour une durée de 4 ans à un taux avantageux

Nos partenaires



